MODALITÉS SÉLECTION BPJEPS APT

Les sélections au BPJEPS APT sont composées de 5 épreuves. Elles nous permettent en tant qu'organisme de formation de faire un choix sur les profils de candidats postulant au BPJEPS APT dans la mesure ou il y a plus de 20 candidats inscrits en formation.

Ne sont pas soumis aux sélections les candidats déjà sélectionnés sur une formation précédente ou un formateur intervenant pour EDO SPORT ANIMATION

30 min

Epreuve 1 :	Prise de note sur un texte lu en rapport avec le métier d'éducateur sportif

Objectifs :

- Vérifier la compréhension d'un sujet simple
- Vérifier la capacité à se concentrer , sélectionner des informations importantes et à les prendre en note
- Vérifier la maîtrise de l'orthographe

30 min

Epreuve 2 :	Question de réflexion sur un sujet en lien avec le métier d'éducateur

Objectifs :

- Vérifier la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe
- Évaluer la capacité du candidat à se projeter dans son futur métier ainsi que ces connaissances du milieu professionnel

Mis à jour le 20 Aout 2023

⏱ 30 min

Epreuve 3 :	Analyse vidéo sur des pratiquants en situation

Objectifs :

- Évaluer la capacité du candidat à observer des pratiquants et à proposer une action éducative adaptée

⏱ 20 min

Epreuve 4 :	Animation d'une séquence pédagogique sur un thème tiré au sort

Objectifs :

- Évaluer la capacité à réfléchir rapidement à une progression pédagogique en lien avec un objectif
- Évaluer la capacité à être créatif pour mobiliser du matériel et utiliser l'espace pour mettre en place une progression
- Évaluer la capacité à prendre la parole devant un groupe et à l'animer

⏱ 15 min max

Epreuve 5 :	Entretien oral

- Évaluer la capacité à définir un projet professionnel
- Évaluer la capacité à connaître la formation du BPJEPS APT
- Evaluer la motivation à entrer en formation
- Evaluer les connaissances de l'environnement du métier d'éducateur sportif

L'entretien oral est noté sur 20 et les autres épreuves sur 10 . Le total de l'ensemble est ensuite ramené à une note sur 20.

Les critères d'évaluations sur lesquels nous nous basons pour noter les candidats sont les suivant :

Epreuve 1, Prise de note : Le pourcentage d'informations importantes identifiées dans le texte

Epreuve 2, Rédaction : La maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe ainsi que le nombre d'arguments et d'exemples développés dans l'écrit réalisé

Epreuve 3, Analyse vidéo : Le nombre de propositions faites par le candidat et sa capacité à les mettre en lien avec les comportements des pratiquants

Epreuve 4, Animation de séquence : la prise de parole devant un groupe, la compréhension du sujet

Épreuve 5, entretien : l'expérience d'encadrement dans le sport et l'animation, l'expérience d'engagement dans le milieu associatif, l'élaboration d'un projet professionnel, la connaissance de la formation et du métier.

Si il y a plus de 20 candidats inscrits , un candidat n'est pas sélectionné si il a :

- Une note en dessous de la moyenne à l'entretien
- Deux notes en dessous de la moyenne hors épreuve de l'entretien

Un classement est fait entre les candidats les 20 personnes ayant les meilleures notes sont sélectionnées.